

URBANISME -AVIS D'ANNONCE DE PROJET-

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

DEMANDEUR	CABINET MEDICAL DR JACOB
SITUATION DU PROJET	Rue du Thier n° 26 à Waha division 7, section C n°30H
NATURE DU PROJET	<u>Transformation d'une habitation + placement d'une citerne à gaz aérienne</u>
MOTIF DE L'ANNONCE	Ecarts au guide communal d'urbanisme (aire rurale de bâti discontinu): - 2.3.4.5 Gabarit et volumétrie générale: toiture plate à l'arrière (terrasse) et non à versant(s); - 2.3.4.7 Baies et ouvertures: les baies présentent une orientation horizontale, alors que le guide prévoit une dominante verticale ; - 2.3.4.9.2 Élévations : les matériaux proposés (brique grise et ardoise) ne figurent pas dans la liste des parements autorisés; - 2.3.4.9.4 Toitures : le matériau envisagé pour la toiture plate n'est pas conforme aux prescriptions du guide.
REFERENCE DOSSIER	PU/2025/052

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** tous les jours ouvrables au Département Urbanisme de la Ville.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Département Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 03/06/2025 au 17/06/2025 au Collège communal :

- par courrier recommandé à l'adresse suivante :
Collège communal
Boulevard du Midi, 22
6900 Marche-en-Famenne
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@marche.be

Toute réclamation transmise par courrier ou par courrier électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Les réclamations n'ayant pas fait l'objet d'un accusé de réception seront considérées comme non réceptionnées et ne seront pas prises en compte dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande.

A Marche-en-Famenne, le 28 mai 2025